



Bulletin d'inscription en Visioformation à la formation professionnelle de l'Institut de Reiki

Bulletin d'inscription individuelle

M. Mme. Melle.

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. portable :

Email : Profession :

S'inscrit à la formation professionnelle à titre individuel, pour le cursus de **Praticien en Reiki Traditionnel** (label Reikibunseki®). L'inscription s'effectue dans le cadre d'une formation aussi bien 'classique' (sur 1 an environ) qu'à la carte' (rythme personnel).

► Modalités de règlement

Je choisis un règlement à la carte en réglant chaque stage (pour chaque U.F.) au fur et à mesure :

(merci de cocher)

- dans sa totalité : mon règlement sera encaissé à la fin du stage
 en deux fois : la 1^{ère} moitié du règlement est encaissée à la fin du stage, la 2^{ème} moitié du règlement est encaissée le 10 du mois suivant le stage

► Je m'inscris à l'U.F. / aux U.F. suivante(s)

Merci de cocher l'U.F. / les U.F. que vous sélectionnez et d'indiquer les dates que vous reprenez (cf. planning).

U.F. 1 Shoden

Intitulé des stages de l'U.F. 1 (durée : 4 jours)	Durée	Suivi de la formation	Inscrivez vos dates de stage	Montant	Cochez votre règlement :
• Initiation Shoden	2 jours	Sur ordinateur		275 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 2 fois (= 2 x 137,50 €)
• Maintenance Shoden	1 jour	Sur ordinateur	<i>Samedi</i>	153 €	<input checked="" type="checkbox"/> en 1 fois
	1 jour	A l'Institut	<i>Dimanche</i>		

Attention : Concernant la maintenance, le 1^{er} jour sur ordinateur a forcément lieu un samedi.
Le 2^{ème} jour sur place à l'Institut a forcément lieu un dimanche.

U.F. 2 Okuden

Intitulé des stages de l'U.F. 2 (durée : 6 jours)	Durée	Suivi de la formation	Inscrivez vos dates de stage	Montant	Cochez votre règlement :
• Initiation Okuden	2 jours	Sur ordinateur		366 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 2 fois (= 2 x 183 €)
• Maintenance n°1 Okuden	2 jours	Sur ordinateur		153 €	<input checked="" type="checkbox"/> en 1 fois
• Maintenance n°2 Okuden	2 jours	A l'Institut		153 €	<input checked="" type="checkbox"/> en 1 fois

U.F. 3 Reiki Tantric®

Intitulé des stages de l'U.F. 3 (durée : 6 jours)	Durée	Suivi de la formation	Inscrivez vos dates de stage	Montant	Cochez votre règlement :
• Initiation Reiki Tantric® 1	2 jours	Sur ordinateur		350 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 2 fois (= 2 x 175 €)
• Initiation Reiki Tantric® 2	2 jours	Sur ordinateur		350 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 2 fois (= 2 x 175 €)
• Maintenance Reiki Tantric® 1 & 2	2 jours	A l'Institut		200 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 2 fois (= 2 x 100 €)

U.F. 4 Comment transformer les émotions conflictuelles en dynamique de vie chez un consultant

Intitulé des stages de l'U.F. 4 (durée : 2 jours)	Durée	Suivi de la formation	Inscrivez vos dates de stage	Montant	Cochez votre règlement :
• Comment transformer les émotions...	2 jours	Sur ordinateur		260 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 2 fois (= 2 x 130 €)

U.F. 5 Éléments de psychopathologie adaptés au Reiki

Intitulé des stages de l'U.F. 5 (durée : 6 jours)	Durée	Suivi de la formation	Inscrivez vos dates de stage	Montant	Cochez votre règlement :
• Psychopathologie Module 1	2 jours	Sur ordinateur		250 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 2 fois (= 2 x 125 €)
• Psychopathologie Module 2	2 jours	Sur ordinateur		250 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 2 fois (= 2 x 125 €)
• Psychopathologie Module 3	2 jours	Sur ordinateur		250 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 2 fois (= 2 x 125 €)

► Joignez vos règlements

Ci-joints : (indiquez le nombre de chèques) chèques (libellés à l'ordre de l'Institut de Reiki) correspondant au règlement à la carte de ce bulletin
 Je désire une facture

► Cotisation annuelle obligatoire à la F.F.R.T.

Ci-joint : un chèque de 16 euros libellé à l'ordre de la F.F.R.T. en tant que cotisation pour l'année civile en cours
Un reçu comptable est automatiquement émis par la F.F.R.T.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce bulletin d'inscription fait partie intégrante du contrat de formation professionnelle à titre individuel de l'Institut de Reiki, établi selon l'Article L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail. À réception de ce bulletin d'inscription, l'Institut de Reiki enverra au stagiaire un contrat de formation professionnelle à titre individuel, établi en reprenant les éléments communiqués par le stagiaire sur le choix des stages, des dates et des règlements. Le contenu de la formation professionnelle, les tarifs et modalités de règlement, les dates de stages, les avantages liés à la cotisation à la F.F.R.T., le règlement intérieur et un modèle du contrat de formation professionnelle à titre individuel mentionnés sur ce bulletin sont publiés dans la brochure de l'Institut de Reiki, celle-ci étant envoyée par courrier sur demande ou téléchargeable en format pdf sur le site internet de l'Institut de Reiki.

À le.....

Signature du participant précédée de la mention

« Bon pour accord » / « Lu et approuvé » :

Aide à l'inscription à la Visioformation

- pour la Province, Belgique et Suisse uniquement -

(merci de ne pas retourner ce feuillet)

► Dates des stages composant les 5 U.F.

La Visioformation n'est proposée que sur des dates le week-end. Tous les stages ont une durée de 2 jours consécutifs. Les dates de ces stages sont disponibles sur le site de l'Institut de Reiki et dans la section « Cahier pratique » de la documentation en format .pdf mise en ligne sur le site de l'Institut de Reiki.

Concernant les U.F. 1 – 2 et 3, et plus particulièrement les maintenances qui les composent, il est vivement recommandé de suivre le plus rapidement les maintenances après les initiations. En effet, les maintenances sont des stages d'intégration de la pratique abordée lors des initiations. Plus le stagiaire attend pour suivre les maintenances après les initiations, moins il aura de facilité à intégrer ce qu'il a appris.

Le nombre de maintenances indiquées est un minimum par U.F. Le stagiaire peut s'inscrire à des maintenances supplémentaires s'il en ressent le besoin. Toute maintenance supplémentaire suivie par le stagiaire reste payante, au prix indiqué sur le bulletin d'inscription. Le stagiaire n'est pas obligé de prévoir à l'avance une participation supplémentaire à la maintenance et peut prendre sa décision au cours de la formation.

► Ordre de suivi des Unités de Formation

Chaque participant peut choisir les dates des U.F. avec une certaine souplesse dans l'ordre de suivi, et avec une grande souplesse dans le délai entre deux U.F. :

Certaines règles de suivi sont cependant obligatoires :

- Le cursus débute avec l'U.F. 1 Shoden
- Les U.F. 1 Shoden, U.F. 2 Okuden et U.F. 3 Reiki Tantric® doivent être effectuées dans l'ordre, en raison de leur progression pédagogique.
- L'U.F. 4 peut être suivie à tout moment du cursus après avoir effectué l'U.F. 1.
- L'U.F. 5 peut être suivie à tout moment du cursus après avoir effectué l'U.F. 1. En raison de l'espacement des trois modules de cette U.F., il est possible de suivre une autre U.F. entre deux modules de l'U.F. 5.

► Alternier Visioformation et formation sur place à l'Institut

Toute U.F. ne peut être divisible. Soit tous les stages qui la composent sont suivis dans le cadre de la Visioformation, soit ils sont suivis sur place à l'Institut de Reiki.

Cependant, le stagiaire, pour des raisons pratiques, peut alterner sa participation par ordinateur ou sur place. Ainsi, il peut s'inscrire à l'U.F. 1 Shoden en Visioformation et continuer sa formation sur place à l'Institut de Reiki pour l'U.F. 2 Okuden, puis reprendre en Visioformation pour l'U.F. 3 Reiki Tantric®, ou vice-versa.

Les 3 modules de l'U.F. 5 peuvent être suivis tous les trois en Visioformation, ou tous les trois sur place à l'Institut de Reiki. Cependant, il n'est pas possible de séparer les 3 modules pour en suivre certains en visioformation et d'autres sur place à l'Institut.

Exception : Si le stagiaire inscrit en Visioformation ressent le besoin d'assister à la totalité des maintenances Shoden et Okuden sur place pour mieux intégrer le stage d'initiation qu'il a suivi sur ordinateur, il lui est possible de demander une dérogation à l'Institut de Reiki avant de s'inscrire.

► Règlement

Les règlements s'effectuent par stage composant chaque U.F.

Exemple : Pour l'inscription à l'U.F. 1 Shoden : un chèque pour l'initiation encaissé à la fin du stage d'initiation, et un chèque de maintenance encaissé à la fin du stage de maintenance.

Si le stagiaire a choisi de régler un stage en deux fois, le premier chèque sera encaissé à la fin du stage. Le 2^{ème} chèque sera encaissé le 10 du mois suivant le stage.

► Cotisation annuelle obligatoire à la F.F.R.T.

L'Institut de Reiki étant une association loi 1901, toute personne désireuse de participer aux activités de formation de l'Institut doit adhérer à la Fédération Française de Reiki Traditionnel en tant que membre stagiaire. Pour cela, elle verse une cotisation annuelle obligatoire de 16 euros, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, et renouvelable tous les ans au plus tard pour sa première participation annuelle à l'une des activités de formation de l'Institut de Reiki. La cotisation est à verser à la F.F.R.T., dont l'Institut de Reiki est l'organisme de formation.

► Stages gratuits en auditeur libre (formation continue)

Les stagiaires bénéficient automatiquement de la formation continue et peuvent assister à nouveau gratuitement à la quasi-totalité des stages qu'ils ont déjà effectué autant de fois qu'ils le souhaitent (stages concernés du cursus de Praticien : l'initiation l'U.F. 1, l'initiation de l'U.F. 2, les 2 initiations de l'U.F. 3, l'U.F. 4 et l'U.F. 5). Dans le cadre de la Visioformation, il est possible d'assister en tant qu'auditeur libre à l'un de ces stages gratuits si une session de visioformation est programmée et que le seuil possible de connections n'est pas déjà atteint.

► Le règlement intérieur

En s'inscrivant par ce bulletin d'inscription à la formation professionnelle, le stagiaire souscrit obligatoirement au règlement intérieur de l'Institut de Reiki. Ce règlement est disponible en ligne sur le site de l'Institut de Reiki. Téléchargez la documentation en format .pdf et allez dans la section « cahier pratique » pour prendre connaissance de ce règlement.

► Contrat de formation professionnelle à titre individuel

Toute inscription à une ou plusieurs U.F. implique l'envoi du bulletin d'inscription de formation professionnelle à titre individuel, dûment signé et complété. À réception de ce bulletin, l'Institut de Reiki établit un contrat de formation en deux exemplaires, reprenant les dates de formation et les modalités de règlement indiquées par le stagiaire. Le stagiaire s'engage à retourner un exemplaire dûment signé, avant le début des cours.

Un exemplaire de ce contrat est disponible à titre informatif sur la documentation en ligne (format .pdf) sur le site internet de l'Institut de Reiki.